



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE)
n°1272/2008

Date de révision 19-déc.-2024

Version 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 60950

Nom du produit BEARING MOUNT FOR CLOSE FITS 50ML

Autres moyens d'identification

Identifiant de formule unique (UFI) T0XH-V0J1-G00Y-T9G6

Mélange. Contient méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; Hydroperoxyde de cumene; Isopropylbenzène

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésif

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

ITW Permatex, Inc.
6875 Parkland Blvd.
Solon, Ohio 44139 USA
Telephone: 1-87-Permatex
(866) 732-9502

Only Representative (OR)

ITW Permatex, Inc.
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
customerservice.shannon@itwpp.com

Pour plus d'informations, contacter

Point de contact ITW Permatex, Inc.
6875 Parkland Blvd.
Solon, Ohio 44139 USA
Telephone: 1-87-Permatex
(866) 732-9502

Adresse e-mail: mail@permatex.com

Numéro d'appel hors urgences 866-732-9502

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 EU Member States information as follows:

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

Autriche	01 406 43 43
Belgique	070 245 245
Bulgarie	+359 2 9154 233
Croatie	+3851 2348 342
Chypre	1401
République tchèque	+420 224 919 293/ +420 224 915 402
Danemark	+ 45 8212 1212
Estonie	16662/ (+372) 7943 794
Finlande	0800 147 111/ 09 471 977
France	+33 (0)1 45 42 59 59
Allemagne	+49 228 192 40
Grèce	(003) 2107793777
Hongrie	+36 80 201 199
Islande	543 2222
Irlande	01 809 2166
Italie	0382-24444
Lettonie	+371 67042473
Liechtenstein	01 406 43 43
Lituanie	+370 (85) 2362052
Luxembourg	(+352) 8002 5500
Malte	112
Pays-Bas	+31 (0)88 755 8000
Norvège	22 59 13 00
Pologne	112
Portugal	+351 800 250 250
Roumanie	+40213183606
Slovaquie	+421 2 5477 4166
Slovénie	112
Espagne	+34 91 562 04 20
Suède	112
Suisse	145
Royaume-Uni	111

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 1B - (H350)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Irritation respiratoire.	
Dangereux pour le milieu aquatique - chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; Hydroperoxyde de cumene; Isopropylbenzène



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

le mélange contient 27.59 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Contient 69.04 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	10-30%	Aucune donnée disponible	212-782-2 (607-124-00-X)	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	D
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9	1-5%	Aucune donnée disponible	201-254-7 (617-002-00-8)	Org. Perox. E (H242) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 3 (H331) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411)	Eye Dam. 1 :: 3%<=C<10% Eye Irrit. 2 :: 1%<=C<3% Skin Corr. 1B :: C>=10% Skin Irrit. 2 :: 3%<=C<10% STOT SE 3 :: C<10%	-	-	-
propane-1,2-diol 57-55-6	0.1-1%	Aucune donnée disponible	200-338-0	Aucune donnée disponible	-	-	-	-

Isopropylbenzène 98-82-8	0.1-1%	Aucune donnée disponible	202-704-5 (601-024-00-X)	Flam. Liq. 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H335) Carc. 1B (H350) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-	-
acide-acrylique 79-10-7	0.1-1%	Aucune donnée disponible	201-177-9 (607-061-00-8)	Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Corr. 1A (H314) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Acute 1 (H400)	STOT SE 3 :: C>=1%	-	-	D
phenylhydrazine d'acétyl 114-83-0	0.1-1%	Aucune donnée disponible	204-055-3	Aucune donnée disponible	-	-	-	-

Note D - Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles sont reprises à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous une forme non stabilisée. Dans ce cas, le fournisseur qui met une telle substance sur le marché doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance suivi de la mention « non stabilisé(e) ».

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	5564	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	382	133.56	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
propane-1,2-diol 57-55-6	20000	20800	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Isopropylbenzène 98-82-8	1400	10578	Aucune donnée disponible	21.5355	Aucune donnée disponible
acide-acrylique 79-10-7	1500	2000	3.6 2.775	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes**

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure.

Effets de l'exposition

Peut provoquer le cancer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Note au médecin**

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.
-----------------------------------	--

Classe d'entreposage (TRGS 510)	LGK 6.1C.
--	-----------

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Adhésif.

Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---	---

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
propane-1,2-diol 57-55-6	-	-	-	-	TWA: 150 ppm TWA: 474 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 250 mg/m ³ STEL: 50 ppm Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL 50 ppm STEL 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*
acide-acrylique 79-10-7	TWA: 29 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL 20 ppm	TWA: 2 ppm TWA: 6.0 mg/m ³ STEL: 20 ppm	TWA: 29 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm

	STEL: 20 ppm	STEL 59 mg/m ³	STEL: 59 mg/m ³ Sk*	STEL: 20 ppm	STEL: 59 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 100 mg/m ³ Sk* Ceiling: 250 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 250 mg/m ³ STEL: 50 ppm Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*
acide-acrylique 79-10-7	TWA: 29 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 59 mg/m ³ STEL: 20 ppm	TWA: 30 mg/m ³ Ceiling: 60 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 5.9 mg/m ³ STEL: 20 ppm 1 minute STEL: 59 mg/m ³ 1 minute Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m ³ Ceiling: 15 ppm Ceiling: 45 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	-	-	skin sensitizer	-	-
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ TWA: 150 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ Peak: 40 ppm Peak: 200 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 250 mg/m ³ STEL: 50 ppm Sk*
acide-acrylique 79-10-7	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 30 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 30 mg/m ³ Peak: 10 ppm Peak: 30 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	-	-	-	-	TWA: 20 mg/m ³ J+
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9	-	-	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Sk*
propane-1,2-diol 57-55-6	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 150 ppm TWA: 470 mg/m ³ STEL: 1410 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 450 ppm	-	-	TWA: 7 mg/m ³	TWA: 7 mg/m ³
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 100 ppm TWA: 20 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 ppm TWA: 246 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 170 mg/m ³ STEL: 35 ppm Sk*
acide-acrylique 79-10-7	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 29 ppm TWA: 10 mg/m ³ STEL: 59 ppm STEL: 20 mg/m ³ Sk*	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m ³ Sk*	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 1.7 ppm STEL: 59 mg/m ³ STEL: 20 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ Ceiling: 59 mg/m ³ Ceiling: 20 ppm
phenylhydrazine d'acétyl 114-83-0	-	-	-	-	TWA: 0.013 mg/m ³ TWA: 0.01 ppm Sk* J+
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	-	-	-	TWA: 2 ppm TWA: 11 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 16.5 mg/m ³ A+	-
propane-1,2-diol	-	-	-	TWA: 25 ppm	TWA: 100 mg/m ³

57-55-6				TWA: 79 mg/m ³ STEL: 37.5 ppm STEL: 118.5 mg/m ³	
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 250 mg/m ³ STEL: 50 ppm Sk*	TWA: 50 mg/m ³ STEL: 250 mg/m ³ Sk*
acide-acrylique 79-10-7	TWA: 29 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 59 mg/m ³ STEL: 20 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 202 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³ A+	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 29.5 mg/m ³ Sk*
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ Sk* Ceiling: 250 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*
acide-acrylique 79-10-7	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 59 mg/m ³ STEL: 20 ppm Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ Ceiling: 59 mg/m ³	TWA: 29 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³ Sk*
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	-		S+		-
propane-1,2-diol 57-55-6	-		-		TWA: 150 ppm TWA: 474 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ STEL: 450 ppm STEL: 1422 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³
Isopropylbenzène 98-82-8	NGV: 10 ppm NGV: 50 mg/m ³ Bindande KGV: 50 ppm Bindande KGV: 250 mg/m ³ Sk*		TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 80 ppm STEL: 400 mg/m ³ Sk*		TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*
acide-acrylique 79-10-7	NGV: 10 ppm NGV: 29 mg/m ³ Bindande KGV: 20 ppm Bindande KGV: 59 mg/m ³		TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³ S+		TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Isopropylbenzène 98-82-8	-	-	7 mg/g Creatinine - urine (2-Phenol-2- propanol) - up to two hours after the end of work shift	-	-
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Isopropylbenzène 98-82-8	-	-	-	10 mg/g Creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol (after hydrolysis) end of shift) 10 mg/g Creatinine - BAT (end of exposure or end of shift) urine	10 mg/g Creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol (after hydrolysis) end of shift)
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie	

Isopropylbenzène 98-82-8	-	-	-	10.6 mg/L (urine - 2-Phenylpropane end of exposure or work shift)
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Isopropylbenzène 98-82-8	10 mg/g Creatinine - urine (2-Phenyl-2-propanol (after hydrolysis)) - at the end of the work shift	7 mg/g Creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol end of shift)	20 mg/g creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol after hydrolysis end of shift) 16.6 µmol/mmol creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol after hydrolysis end of shift)	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	-	1.3 mg/kg bw/day [4] [6]	4.9 mg/m³ [4] [6]
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9	-	-	6 mg/m³ [4] [6]
propane-1,2-diol 57-55-6	-	-	168 mg/m³ [4] [6] 10 mg/m³ [5] [6]
saccharine 81-07-2	-	18.75 mg/kg bw/day [4] [6]	131.3 mg/m³ [4] [6]
Isopropylbenzène 98-82-8	-	15.4 mg/kg bw/day [4] [6]	100 mg/m³ [4] [6] 250 mg/m³ [5] [7]
acide-acrylique 79-10-7	-	1 mg/cm² [5] [6] 1 mg/cm² [5] [7]	30 mg/m³ [4] [6] 30 mg/m³ [4] [7] 30 mg/m³ [5] [6] 30 mg/m³ [5] [7]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	0.83 mg/kg bw/day [4] [6]	-	2.9 mg/m³ [4] [6]
propane-1,2-diol 57-55-6	-	-	50 mg/m³ [4] [6] 10 mg/m³ [5] [6]
saccharine 81-07-2	12.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	50 mg/m³ [4] [6]
Isopropylbenzène 98-82-8	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	16.6 mg/m³ [4] [6]
acide-acrylique 79-10-7	-	1 mg/cm² [5] [6] 1 mg/cm² [5] [7]	3.6 mg/m³ [4] [6] 3.6 mg/m³ [4] [7] 3.6 mg/m³ [5] [6] 3.6 mg/m³ [5] [7]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	0.482 mg/L	1 mg/L	0.482 mg/L	1 mg/L	-
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9	0.0031 mg/L	0.031 mg/L	0.00031 mg/L	-	-
propane-1,2-diol 57-55-6	260 mg/L	183 mg/L	26 mg/L	-	-
saccharine 81-07-2	5 mg/L	50 mg/L	0.5 mg/L	-	-
Isopropylbenzène 98-82-8	0.035 mg/L	0.012 mg/L	0.0035 mg/L	-	-
acide-acrylique 79-10-7	0.003 mg/L	0.0013 mg/L	0.0003 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	3.79 mg/kg sediment dw	3.79 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.476 mg/kg soil dw	-
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9	0.023 mg/kg sediment dw	0.0023 mg/kg sediment dw	0.35 mg/L	0.0029 mg/kg soil dw	-
propane-1,2-diol 57-55-6	572 mg/kg sediment dw	57.2 mg/kg sediment dw	20000 mg/L	50 mg/kg soil dw	-
saccharine 81-07-2	104.403 mg/kg sediment dw	104.403 mg/kg sediment dw	50 mg/L	29.024034 mg/kg soil dw	-
Isopropylbenzène 98-82-8	3.22 mg/kg sediment dw	0.322 mg/kg sediment dw	200 mg/L	0.624 mg/kg soil dw	-
acide-acrylique 79-10-7	0.0236 mg/kg sediment dw	0.002346 mg/kg sediment dw	0.9 mg/L	1 mg/kg soil dw	0.03 g/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire

Il est nécessaire de choisir et de porter une protection respiratoire appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Dangers thermiques

Aucune information disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles		
État physique	Liquide	
Couleur	Aucune information disponible	
Odeur	Aucune information disponible.	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Estimé
Point / intervalle d'ébullition	> 200 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Flammable in the presence of the following materials or conditions: open flames, sparks and static discharge. Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	97 °C	Méthode en vase clos Pensky-Martens Closed Cup (PMCC) Estimé
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Estimé
Température de décomposition		Remarks: Self-Accelerating decomposition temperature (SADT): 50 °C SADT-Self Accelerating Decomposition Temperature. Lowest temperature at which the tested package size will undergo a self-accelerating decomposition reaction. 10% in deionized water Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Kinematic viscosity at 100 degrees C
Viscosité dynamique	125 mPa s	
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Immiscible
	à l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	<1.3 hPa (<1 mmHg)	
Densité relative	1.1	
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Air = 1
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

Données d'explosion	
Sensibilité aux impacts	Aucun(e).

mécaniques
Sensibilité aux décharges
électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions
dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la
décomposition

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH:

ETAmél (voie orale) 10,852.80 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 17,419.90 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) 99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs) 99,999.00 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) 18.10 mg/l

le mélange contient 11.19 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.
le mélange contient 11.19 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.
le mélange contient 29.59 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).

le mélange contient 29.59 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).
 le mélange contient 27.59 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	= 5564 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Hydroperoxyde de cumene	= 382 mg/kg (Rat)	= 0.126 mL/kg (Rabbit)	= 220 ppm (Rat) 4 h
propane-1,2-diol	= 20 g/kg (Rat)	= 20800 mg/kg (Rabbit)	-
Isopropylbenzène	= 1400 mg/kg (Rat)	= 12300 µL/kg (Rabbit)	> 3577 ppm (Rat) 6 h
acide-acrylique	= 1500 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 3.6 mg/L (Rat) 4 h = 11.1 mg/L (Rat) 1 h

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
Isopropylbenzène	Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 69.04 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	-	LC50: 213 - 242mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =227mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-
Hydroperoxyde de cumene	-	LC50: =3.9mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-
propane-1,2-diol	EC50: =19000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =51600mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 41 - 47mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =51400mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =710mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)
Isopropylbenzène	EC50: =2.6mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 6.04 - 6.61mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =4.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =2.7mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =5.1mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	EC50: =0.6mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 7.9 - 14.1mg/L (48h, Daphnia magna)
acide-acrylique	EC50: =0.17mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: =0.04mg/L (72h, Desmodemus subspicatus)	LC50: =222mg/L (96h, Brachydanio rerio)	-	EC50: =95mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation**

Nom chimique	Coefficient de partage
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0.42
Hydroperoxyde de cumene	1.6
propane-1,2-diol	-1.07
Isopropylbenzène	3.55
acide-acrylique	0.46

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	Aucune information disponible.
-----------------------------	--------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	La substance n'est pas PBT/vPvB
Hydroperoxyde de cumene	La substance n'est pas PBT/vPvB
propane-1,2-diol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Isopropylbenzène	La substance n'est pas PBT/vPvB
acide-acrylique	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	Aucune information disponible.
-------------------------------	--------------------------------

Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
--	---

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1	Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
------	--------------------------------------	----------------

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
---	----------------

14.3	Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
------	---------------------------------------	----------------

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

6 Précautions particulières à prendre par	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1	Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
------	--------------------------------------	----------------

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
---	----------------

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI**RID****14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé**14.5 Danger pour l'environnement** non applicable**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle - 868-77-9	RG 65
propane-1,2-diol - 57-55-6	RG 84
Isopropylbenzène - 98-82-8	RG 84

Allemagne**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)**TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air)**

Nom chimique	Numéro	Classe
acide-acrylique	5.2.5	Classe I

Pays-Bas**Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction**

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Isopropylbenzène	Present	-	-

Suisse

Ordonnance sur la taxe incitative sur les composés organiques volatils (OVOC) RS 814.018 Groupe I

Stockage de matières dangereuses

SC 10/12

WPO (GSchV) SR 814.201; WPA (GSchG) SR 814.20

Classe B

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle - 868-77-9	75	-
Hydroperoxyde de cumene - 80-15-9	75	-
Isopropylbenzène - 98-82-8	28 75	-
acide-acrylique - 79-10-7	75	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Indéterminé(e)(s)
ENCS	Indéterminé(e)(s)
IECSC	Indéterminé(e)(s)
KECI	Indéterminé(e)(s)
PICCS	Indéterminé(e)(s)
AICS (Australie)	Est conforme
NZIoC	Est conforme
TCSI	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

TCSI - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H350 - Peut provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT : Toxicité spécifique pour

certaines organes cibles

ETA : Estimation de la toxicité aiguë

CL50 : Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale, 50 %

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul

Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

19-déc.-2024

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité